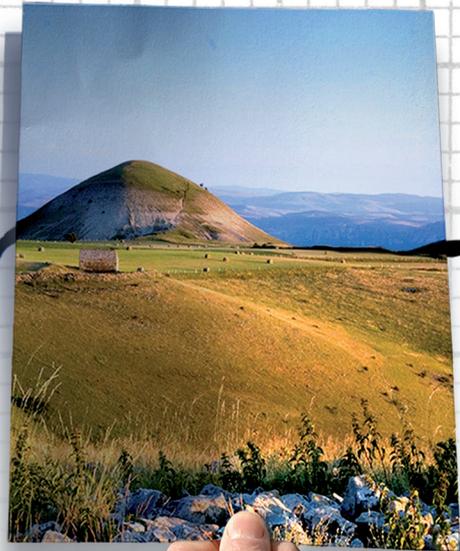
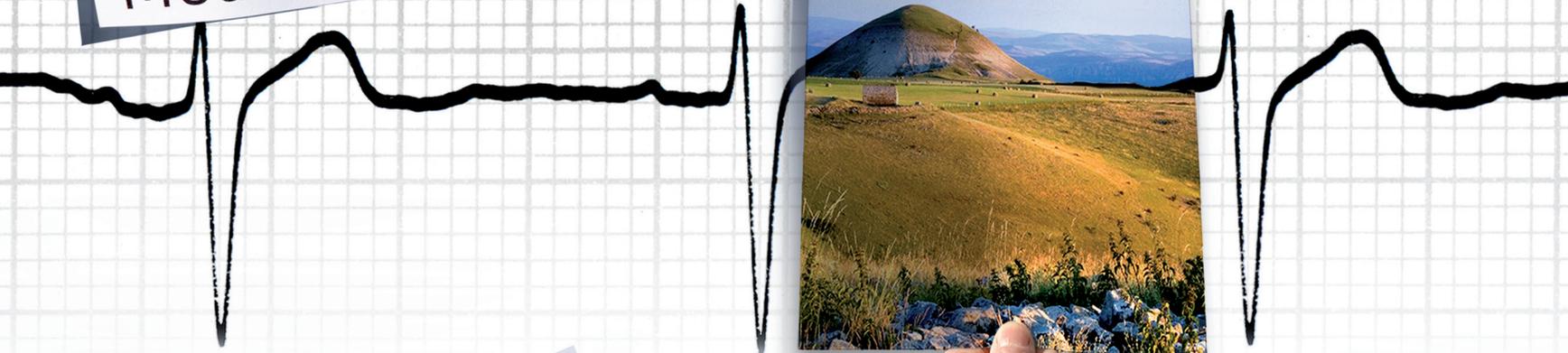


Médecin en Lozère



un autre rythme

une nouvelle vie



◆ Vous êtes interne  
en médecine générale

◆ Vous êtes médecin  
généraliste en exercice



La Lozère  
vous accueille !



# ◆ De grands

La Lozère est le pays  
des grands espaces  
avec un tiers de sa superficie  
(Causses et Cévennes)  
classé au patrimoine mondial  
de l'Unesco.



# espaces aux couleurs du Sud

La Lozère dispose d'un riche patrimoine naturel, d'un environnement et de paysages préservés :

- Les Gorges du Tarn, un grand site touristique dont la population est multipliée par 50 durant la période estivale ;
- La Haute Vallée du Lot. Le Lot prend sa source sur le mont Lozère avant de traverser les villes de Bagnols-les-Bains, Mende, Chanac et La Canourgue ;

• Les plateaux de l'Aubrac – pays d'élevage, de la race Aubrac, de l'aligot, et du tourisme vert avec une biodiversité exceptionnelle ;

• La Margeride compose entre le bois, le granit et les ruisseaux, un ensemble de paysages doux et sereins ;

• Les Causses du Sauveterre et du Méjean, pays des brebis, des fromages savoureux (Roquefort, Fedou) et des randonnées ;

• Les Cévennes, seul Parc national habité, et sa châtaigneraie centenaire.



# ◆ Un cadre



Et si votre nouvelle vie  
était en Lozère ?

La Lozère est un écrin épargné par les grands ensembles et les fortes concentrations industrielles.

La beauté de ses sites offre des moments d'évasion insoupçonnés, des villages authentiques, des paysages gorgés de lumière et changeants selon les saisons.

# de vie exceptionnelle

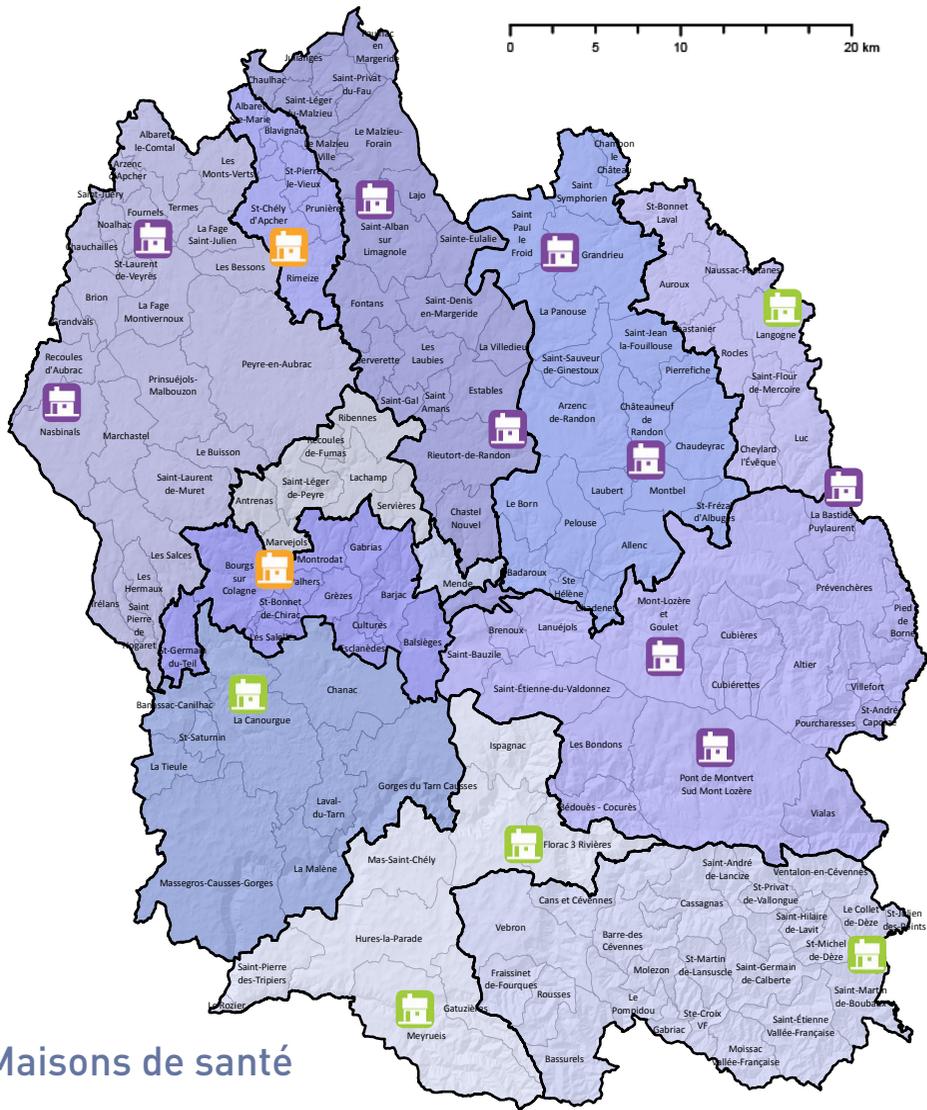
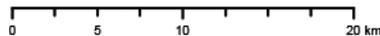


Dans ce département rural, l'agriculture est prédominante, l'activité touristique et artisanale prospère. On y aime la bonne table et les produits de qualité. La Lozère, c'est aussi la richesse de l'accueil.

Notre département sait que le bien le plus précieux ce sont les hommes, qu'ils soient nés ici, qu'ils viennent s'y installer pour vivre et travailler

ou tout simplement qu'ils y passent leurs vacances. La campagne et la population savent se faire accueillantes.

Ajoutez à cela l'absence d'embouteillages, un air pur, un fort taux d'ensoleillement, des loyers abordables, le sentiment de sécurité, la mer et la montagne à des distances raisonnables...



## Exercice groupé et environnement professionnel

Parce que l'exercice groupé est l'un des modes de travail sollicité par les professionnels eux-mêmes, le territoire lozérien s'est doté d'un maillage dense et varié de structures permettant de répondre aux attentes :

- les maisons de santé pluriprofessionnelles équipe pluriprofessionnelle – médecins, infirmier, masseur-kinésithérapeute, dentiste... – regroupée en un même lieu pour prendre en charge les patients de façon globale, de la prévention à l'orientation dans le système de soins.

-  Maison de Santé Pluriprofessionnelle
-  Maison Médicale ou Cabinet secondaire
-  Maison de Santé Pluriprofessionnel en projet



# en Lozère

- **les maisons médicales rurales** (structure qui accueille au moins un cabinet médical et un ou plusieurs professionnels de santé : dentiste, infirmières, kinésithérapeute...) : Chateauneuf-de-Randon, Grandrieu, Rieutort-de-Randon, Saint-Alban-sur-Limagnole, La Bastide Puylaurant, Nasbinals, Le Bleymard et Fournels.

La Lozère c'est aussi :

- **6 centres hospitaliers** (Mende, Marvejols, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher et Saint-Alban),
- **23 EHPAD et 3 résidences ou foyers pour personnes âgées**. La Lozère est classée 14<sup>e</sup> département de France pour la qualité de ces structures d'accueil.



# L' Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins



L'Alumps est une association de médecins généralistes de Lozère permettant de gérer collectivement l'urgence médicale hospitalière, l'organisation de la permanence des soins, l'accompagnement à l'installation de nouveaux médecins généralistes et d'être un appui aux maisons de santé existantes ou en projet.

L'urgence médicale pré-hospitalière, l'animation d'un réseau d'une quarantaine de médecins correspondants SAMU s'opèrent grâce à un partenariat étroit avec le centre 15 et le centre hospitalier de Mende.

Les Médecins Correspondants SAMU, qui sont des médecins généralistes libéraux volontaires, sont équipés d'un sac d'urgence et formés aux techniques de médecine d'urgence. La formation à la médecine d'urgence et à l'acquisition des gestes d'urgence est assurée par les médecins urgentistes de l'hôpital de Mende. Il ne s'agit pas de remplacer le médecin urgentiste mais d'être le plus efficace possible dans l'attente de l'équipe du SAMU dans les délais d'interventions supérieurs à 30 minutes en Lozère.

- L'Alumps gère et coordonne le dispositif de la Permanence des Soins Ambulatoires (PDSa) à l'échelle départementale : la gestion des plannings de garde et la recherche de remplacements, ...

- L'Alumps accompagne les professionnels de santé dans la définition du projet de santé à l'ouverture de la maison de santé pluri-professionnelle en mono-site ou multi-sites.

- L'Alumps accompagne l'installation de nouveaux médecins et effectue le suivi de la démographie médicale en partenariat avec le Département et le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.



## La permanence des soins

La permanence des soins couvre la prise en charge des patients la nuit, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

La permanence des soins en Lozère comprend 12 secteurs de garde dont 5 interdépartementaux (organisés en lien avec les départements limitrophes).

Une refonte du système de permanence des soins ambulatoires est actuellement à l'étude.

D'autres dispositifs sont mis en place pour soulager la garde médicale, notamment en période estivale.





# Un accompagnement financier pendant l'internat

## Les bourses attribuées par le Conseil départemental

Le département propose un soutien financier aux internes en médecine générale.

Un double objectif : sensibiliser les étudiants à l'exercice en milieu rural et leur donner le goût de s'installer dans un environnement propice à un épanouissement personnel et familial.

Deux types de bourses sont proposées.

### • La bourse de stage \*

Dans le cadre de votre cursus de formation, vous êtes amené à effectuer un stage obligatoire et un stage facultatif (SASPAS) en cabinet libéral.

Si vous effectuez l'un, ou les deux, stage(s) chez un praticien en Lozère, le Département s'engage à vous verser une aide financière de 200 € par mois de stage effectué chez ce praticien.

Cette bourse mensuelle est complétée par le remboursement des frais de déplacement entre la faculté dont vous dépendez et le lieu de votre stage. Ce pour les strictes obligations liées aux études et à la fréquence maximale d'un aller-retour par semaine.

### • La bourse d'engagement \*

D'un montant de 700 € mensuel, cette bourse vous sera versée pendant la durée de l'internat. En contrepartie, dès l'obtention du diplôme, vous vous engagez à exercer votre activité professionnelle en Lozère pendant une période minimale de 5 ans (sous peine de remboursement total ou partiel).

## Dans le dispositif financier pour les week-ends de remplacement

L'ARS vous garantit un forfait de 1 500 € pour chaque remplacement de permanence des soins ambulatoires d'une durée de 48 heures effectué. L'ALUMPS met à votre disposition une liste actualisée des remplacements en Lozère.

\*Conformément au règlement voté par le Conseil général le 21 décembre 2012.



# Un soutien à l'installation

## Les mesures fiscales dans le cadre du classement de la Lozère en ZRR

La Lozère fait partie des rares départements français entièrement classés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR-Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux). Elle bénéficie, à ce titre, de mesures incitatives à l'installation.

En effet, le classement en ZRR permet aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer en Lozère (création ou reprise d'une activité) de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents :

- **Exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les bénéfices :** exonération totale pendant 5 ans, puis partielle pendant 3 ans.
- **Exonération de l'impôt sur le revenu** sur la rémunération perçue lors des astreintes de permanence des soins ambulatoires (à hauteur de 60 jours par an).
- **Exonération de la contribution économique territoriale** (ex-taxe professionnelle) : les médecins qui s'installent ou reprennent une patientèle peuvent bénéficier d'une exonération de taxe comprise entre 2 et 5 ans à compter de l'année suivant l'installation (cette exonération reste soumise à une délibération de la collectivité locale concernée).

- **Exonération de la taxe foncière**

sur les propriétés bâties pendant 2 à 5 ans (exonération en fonction des délibérations prises par les collectivités locales).

## Contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM)

La convention médicale 2016 met en place ce contrat visant à aider les financements nécessaires à l'installation en zone sous dotée. Une partie de la Lozère est classée en zone sous dotée.

Une aide forfaitaire de 50 000 € peut être versée par l'ARS en 2 fois sous certaines conditions, dont :

- **s'engager à s'installer 5 ans en zone sous dotée,**
- **participer au dispositif de permanence des soins ambulatoire sur le territoire.**

La Lozère a accueilli une vingtaine de médecins dans les 10 dernières années, dont 2/3 de femmes.

L'organisation en maison de santé pluriprofessionnelle permet d'adapter son travail à ses souhaits. L'Alumps vous orientera vers les besoins du territoire (installation ou remplacement).

# Un réseau de partenaires

La Lozère est un territoire à taille humaine et pour vous aider à construire votre projet d'installation, un réseau d'acteurs est structuré.

Nous vous proposons d'étudier avec vous votre projet et de vous mettre en relation avec les acteurs de la santé du territoire.

Mais, le réseau Accueil vous offre bien plus !

Votre conjoint cherche un activité ? Vous cherchez un logement ? Une crèche ? ...

Le réseau Accueil peut vous accompagner dans toutes vos démarches.

[www.lozerenouvellevie.com](http://www.lozerenouvellevie.com)



## Vos contacts

## La ligne directe du Conseil départemental

Vous envisagez de vous installer en Lozère, mais vous vous interrogez, vous avez besoin d'informations, de précisions...

**Pauline**, en charge de ce dossier au **Département de la Lozère**, répond à toutes vos questions :

06 79 18 60 43

pmaurin@lozere.fr

Les différents partenaires sont là pour vous renseigner, vous accompagner et vous aider dans vos démarches.

- Association lozérienne des urgences médicales et de la permanence des soins (ALUMPS)

Centre hospitalier  
Maison Cruveiller  
Avenue du 8 mai 1945  
48000 MENDE  
Tél. : 04 66 49 59 83  
Email : contact@alumps.com

- Délégation territoriale de l'A.R.S. de la Lozère

Tél. : 04 66 49 40 70  
Email : DD48-DIRECTION@ars.sante.fr

- Mesures fiscales

Direction départementale  
des finances publiques de la Lozère  
Pôle gestion fiscale  
1, Ter Boulevard Lucien Arnault - BP 131  
48005 MENDE CEDEX  
Tél : 04 66 42 51 60  
Email : ddvip48@dgfip.finances.gouv.fr

- Formalités administratives d'installation

Ordre national des médecins  
Conseil départemental de la Lozère  
5, boulevard Théophile Roussel  
48000 MENDE  
Tél. : 04 66 49 27 17  
Email : lozere@48.medecin.fr

Bienvenue en Lozère

S'installer,  
en Lozère, *naturellement!*